



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 25 Mars 2013

Le 18 mars deux mil treize, convocation est adressée individuellement à chaque conseiller municipal pour une réunion ordinaire prévue le 25 mars 2013, à 20h30.

Le 25 mars deux mil treize, à 20h30, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de M. René Gibault, Maire.

Etaient présents : M^{mes} et MM. Christine Baulouet-Chaintré, Marcel Bell, Annick Bernardeau, Andrée Blaison, Marie-Hélène Gautron, René Gibault, Eric Girard, Patrick Hérault, Bernard Jean, Pierre Maricourt, Francine Maringues, Jean-Pierre Richer, André Sauvion, Gérard Van Praët.

Absents représentés : M^{me} et MM. Jean-Louis Durand, Sophie Lancereau, Francis Rogeon.

Absents excusés : M^{mes} et MM. Priscille Cordier, Claudie Cousin, Yohan Guérin, Françoise Hacquet, Marie-Françoise Pottier, Christine Pradère.

Madame Marie-Hélène Gautron est nommée secrétaire de séance.

Objet : Vote des taux des trois taxes locales

Monsieur le Maire propose d'augmenter les taux des taxes locales de 0.5% pour l'année 2013, compte tenu des besoins de la commune.

Pour l'année 2013, ces taux se présentent comme suit :

- Taxe d'habitation :	16.548 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties :	20.893 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	50.081 %

Après délibération, les membres présents et représentés du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité les taux des trois taxes locales.

Objet : Vote du Compte Administratif - Commune de Lusignan

Monsieur le Maire transmet la présidence de la séance pour le vote du Compte Administratif à Monsieur André Sauvion, Adjoint au Maire doyen de l'assemblée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, vote le Compte Administratif de l'exercice 2012 et arrête ainsi les comptes :

• Investissement		
Dépenses	Prévues	2 064 016.29
	Réalisées	1 817 966.84
	Reste à réaliser	16 743.00
Recettes	Prévues	2 064 016.29
	Réalisées	1 625 933.14
	Reste à réaliser	6 578.00
• Fonctionnement		
Dépenses	Prévues	2 219 985.75
	Réalisées	1 995 412.11
	Reste à réaliser	
Recettes	Prévues	2 219 985.75
	Réalisées	2 399 129.09
	Reste à réaliser	

Résultat de clôture de l'exercice :

- Investissement :	- 192 033.70
- Fonctionnement :	403 716.98
- Résultat global :	211 683.28

Objet : Affectation des résultats 2012

Le Conseil Municipal décide de procéder à l'affectation des résultats 2012 comme suit :

➤ **Commune Budget Principal :**

	Résultat affecté 2011	Virement à la SI	Résultat 2012	RAR 2012	Résultat à affecter
Investissement	-71 000.00		-192 033.70	D : 16 743 R : 6 578	- 263 033.90
Fonctionnement	343 104.16	343 104.16	403 716.98		403 716.98

Compte 1068	403 716.98 € (Recettes d'Investissement)
Compte 001	263 033.90 € (Déficit d'investissement reporté)

**Objet : Examen et vote du Compte de Gestion 2012
Budget Principal - Commune de Lusignan**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le Compte de Gestion est établi par le Comptable du Trésor à la clôture de l'exercice.

Le Directeur Régional des Finances Publiques et le Comptable du Trésor visent et certifient que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à leurs écritures.

Le Compte de Gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le Compte Administratif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés après délibération, vote le Compte de Gestion de l'exercice 2012, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Objet : Affectation des résultats 2012

Le Conseil Municipal décide de procéder à l'affectation des résultats 2012 comme suit :

➤ **Service Lotissement Lusignan :**

Compte 002	-	229 404.69 € (dépense de fonctionnement)
Compte 001	+	62 793.24 € (recette d'investissement reporté).

Objet : Vote du Compte Administratif - Service Lotissement Lusignan

Monsieur le Maire transmet la présidence de la séance pour le vote du Compte Administratif à Monsieur André Sauvion, Adjoint au Maire doyen de l'assemblée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, vote le Compte Administratif de l'exercice 2012 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévues	601 972.62
	Réalisées	348 213.22
	Reste à réaliser	
Recettes	Prévues	601 972.62
	Réalisées	512 739.54
	Reste à réaliser	

Fonctionnement

Dépenses	Prévues	696 897.88
	Réalisées	528 582.91
	Reste à réaliser	
Recettes	Prévues	696 897.88
	Réalisées	374 336.56
	Reste à réaliser	

Résultat de clôture de l'exercice :

- Investissement :	+ 164 526.32
- Fonctionnement :	- 154 246.35
- Résultat global :	+ 10 279.97

Objet : Examen et vote du Compte de Gestion 2012 Service Lotissement Lusignan

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le Compte de Gestion est établi par le Comptable du Trésor à la clôture de l'exercice.

Le Directeur Régional des Finances Publiques et le Comptable du Trésor visent et certifient que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à leurs écritures.

Le Compte de Gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le Compte Administratif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés après délibération, vote le Compte de Gestion de l'exercice 2012, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Objet : Examen et vote du Compte de Gestion 2012 Lotissement Grand-Champ

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le Compte de Gestion est établi par le Comptable du Trésor à la clôture de l'exercice.

Le Directeur Régional des Finances Publiques et le Comptable du Trésor visent et certifient que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à leurs écritures.

Le Compte de Gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le Compte Administratif.

Etant donné qu'aucune opération n'a été effectuée, qu'il n'existait pas de budget prévisionnel 2012, il n'y a donc pas de Compte Administratif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés après délibération, vote le Compte de Gestion de l'exercice 2012, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Objet : Aménagement du Cœur de Ville *Annule et remplace la délibération N°2013/01 po ur modification de plan de financement*

Présentation de l'avant-projet définitif (APD) de la deuxième phase des travaux Demande de subventions

Madame Maringues, adjointe au Maire en charge de la valorisation du patrimoine, rappelle au Conseil Municipal le déroulement de ce projet.

La phase 1 de ce programme de travaux est maintenant réalisée ; elle a consisté à déconstruire trois bâtiments adossés aux tours qui dissimulaient les vestiges des fortifications et à remettre au jour partiellement les douves ainsi que le pont médiéval.

La DRAC a prescrit pour cette phase de travaux une opération d'archéologie préventive pour une meilleure connaissance de la construction des fortifications et de leurs modifications successives, et pour recueillir des informations pouvant servir à guider le projet de restauration.

Celle-ci a été réalisée par la SCOP Atemporelle de Parthenay (79) qui a pu dater, à partir de sondages, de fouilles et de documents d'archives, la porte du XIII^{ème} siècle.

Madame Maringues présente le devis détaillé des travaux comme suit :

Tranche 2 : Exercice 2013

1.1	INSTALLATION GENERALE DE CHANTIER	4 490.00 €
1.1.1	INSTALLATION DE CHANTIER	4 490.00
1.2	PONT	139 255.00 €
1.2.1	INSTALLATION DE CHANTIER	4 480.00
1.2.2	REPRISE DES PAREMENTS EXTERIEURS	134 775.00
1.3	CONTRESCARPE NORD	77 255.00 €
1.3.1	INSTALLATION DE CHANTIER	1 280.00
1.3.2	REPRISE DES PAREMENTS EXTERIEURS	75 975.00
1.4	CONTRESCARPE SUD	46 950.00 €
1.4.1	INSTALLATION DE CHANTIER	800.00
1.4.2	DEMOLITION	2 200.00
1.4.3	REPRISE DES PAREMENTS EXTERIEURS	43 950.00
1.5	PARAPETS	155 850.00 €
1.5.1	PARAPETS DU PONT	83 850.00
1.5.2	PARAPET DU MUR DE CONTRESCARPE NORD	41 900.00
1.5.3	PARAPET DU MUR DE CONTRESCARPE SUD	30 100.00
1.6	PAVAGE ET CANIVEAU EN PIERRE	128 160.00 €
1.6.1	TRAVAUX PREPARATOIRES	49 960.00
1.6.2	REVETEMENT DE SOL EN PIERRE	78 200.00
1.7	TOUR NORD	16 114.00 €
1.7.1	INSTALLATION DE CHANTIER	5 224.00
1.7.2	PIOCHEMENT DES PAREMENTS EXTERIEURS	3 880.00
1.7.3	CURAGE INTERIEUR DE LA TOUR	7 010.00
1.8	TOUR SUD	15 534.00 €
1.8.1	INSTALLATION DE CHANTIER	4 924.00
1.8.2	PIOCHEMENT DES PAREMENTS EXTERIEURS	3 360.00
1.8.3	CURAGE INTERIEUR DE LA TOUR	7 250.00
TOTAL Général H.T		583 608.00 €
TVA 19.60 %		114 387.17 €
TOTAL Général TTC		697 995.17 €

Le budget prévisionnel pour la mise en valeur de la porte occidentale se décline comme suit :

OBJET	Montant HT
*Travaux	583 608.00 €
Acquisitions immobilières	
- Tour Nord (gauche)	50 000.00 €
- Tour Sud (droite)	63 000.00 €
*Diagnostic archéologique	15 000.00 €
*Maîtrise d'œuvre (12 % travaux)	70 033.00 €
*Divers contrôles	10 000.00 €
Sous-Total HT	791 641.00 €
TVA (*) (678 641.00 €)	133 014.00 €
TOTAL TTC	924 655.00 €

Les partenaires sollicités sont énumérés ci- dessous :

- Etat Programme DETR 2013 (23%)
- Région Poitou-Charentes
- Département de la Vienne
- Réserve Parlementaire
 - Mr Jean-Pierre Raffarin, Sénateur
 - Mr Jean- Michel Clément, Député
- Ministère de l'Intérieur
- Direction Régionale des Affaires Culturelles
- Fondation du Patrimoine
- Fondation du Crédit Agricole
- SOREGIES Patrimoine

Le plan de financement prévisionnel est présenté comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	583 608.00 €	État (DETR 23 % plafond)	150 000.00 €
Maitrise d'œuvre (12%)	70 033.00 €	Région Poitou-Charentes (25 %)	197 910.00 €
Divers contrôles	10 000.00 €	(CRDD)	
Diagnostic Archéologique	15 000.00 €		
Acquisition des tours	113 000.00 €	Département (20%)	60 000.00 €
		Département (ouvrage d'art)	15 000.00 €
		SOREGIES patrimoine	10 000.00 €
		Réserve Parlementaire	50 000.00 €
		Fondation Crédit Agricole	15 000.00 €
TOTAL HT	791 641.00 €	Autofinancement/Emprunt	301 085.00 €
TVA	133 014.00 €	FCTVA	125 660.00 €
TOTAL TTC	924 655.00 €	TOTAL	924 655.00 €

A l'unanimité des membres présents et représentés, le dossier est accepté tel qu'il a été présenté. Le Conseil Municipal mandate Monsieur le Maire pour faire les demandes de subventions aux partenaires financiers suivants :

- L'État au titre de la DETR programme 2013.
- Demande auprès du Département de la Vienne
- Demande auprès de la Région Poitou-Charentes
- Demande au titre de la Réserve Parlementaire
- Demande auprès de la Fondation du Crédit Agricole

Avenant N°1 au marché de Maîtrise d'œuvre

Madame Francine Maringues, en charge du dossier d'aménagement du Cœur de ville, présente le projet d'avenant N° 1 concernant le marché de Maîtrise d'œuvre signé avec la SARL d'Architecture R&C (domiciliée 13-14 Place de la Libération, 79150 Argenton les Vallées).

Cet avenant concerne la modification de la répartition des honoraires et non pas le montant du marché.

L'avenant avec la nouvelle répartition est joint à la présente délibération.

Objet : Restauration des vitraux de l'Église Notre-Dame et Saint-Junien Tranche 3 : programme 2013

Madame Francine Maringues présente le programme de réhabilitation des vitraux de l'église pour l'année 2013, et donne lecture de la lettre en date du 18 mars 2013 de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, Conservation Régionale des Monuments Historiques.

Cette opération de restauration des vitraux de l'Église Notre-Dame et Saint-Junien de Lusignan (baies N° 6, 8, 10, 7, 3 et 4 et raquettes de protection pour les baies 6 et 4), correspond à la Tranche 3 imputée sur le budget 2013 du Ministère de la Culture et de la Communication.

Cette opération est évaluée à 27 426.00 € HT (montant des travaux pouvant être subventionnés) soit 32 801.50 € TTC pour laquelle l'Etat apporterait une subvention de 35%, soit 9 599.00 €.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Approuve le programme de travaux pour un montant de 27 426.00 € HT, soit 32 801.50 € TTC ;
- Sollicite l'aide financière de l'État (Ministère de la Culture et de la Communication 35%), soit 9 599.00 € ;
- Sollicite l'aide du Conseil Général (25%) pour un montant de 6 857.00 € ;
- S'engage à financer la totalité de l'opération sur le budget 2013 et à assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération ;

- Indique que le budget prévisionnel de l'opération est le suivant :

⇒ Montant des travaux :	27 426.00 € HT, soit 32 801.50 € TTC.
⇒ État (Ministère de la culture et de la communication)	9 599.00 €.
⇒ Conseil Général de la Vienne (25%)	6 857.00 €
⇒ Autofinancement	10 970.00 €

- Précise le calendrier d'exécution : durée des travaux 6 mois (fin des travaux prévue en décembre 2013 pour le programme 2013) ;
- Atteste que la commune récupère la TVA (FCTVA) sur cette opération ;
- Indique que le numéro de SIRET de la commune de Lusignan est : 21860139100012 ;
- Précise que la commune est propriétaire de l'immeuble faisant l'objet du présent dossier ;
- Indique que le projet n'a reçu aucun commencement d'exécution et s'engage à ne pas commencer les travaux avant que le dossier ne soit déclaré complet ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

Objet : Location du « Snack de la plage »

Monsieur le Maire rappelle que chaque année le Conseil Municipal statue sur la location du « Snack de la plage »

Pour la saison estivale 2013, Monsieur le Maire propose la candidature de Monsieur Philippe Gadioux (domicilié à « Pousigny » - 86600 Celle L'Evescault).

La location serait consentie pour un montant de 1 200.00 € pour l'ensemble de la saison, payable en deux fois : 600.00 € au 15 juillet et 600.00 € au 15 août.

Monsieur le Maire rappelle que l'électricité est à la charge du locataire, que le compteur électrique est déclaré au nom du preneur le jour de la remise des clés.

Après délibération, à l'unanimité le Conseil Municipal valide cette candidature et autorise Monsieur le Maire à rédiger la convention de location et à la signer.

Objet : Projet de fermeture de la Trésorerie de Lusignan

Monsieur le Directeur régional des Finances Publiques a annoncé la fermeture de la Trésorerie de Lusignan dès 2014 et son rattachement à la Trésorerie de Vivonne.

M. Monniaux avance la diminution des opérations comptables liées à la perte de l'Hôpital de Lusignan, rattaché au CHU de Poitiers, et du Syndicat d'eau et d'assainissement, fusionné avec le SIVEER.

M. Gibault note que la Gendarmerie a déjà fait l'objet d'un regroupement à Vivonne avec le rattachement des secteurs de Couhé-Vivonne-Lusignan. Il rappelle que le bâtiment qui héberge les services fiscaux appartient à la Commune de Lusignan et a été agrandi en 1997.

Il confirme aux membres du Conseil Municipal qu'une rencontre avec M. Monniaux est fixée au mardi 23 avril 2013 à 10h à la Mairie de Lusignan. La présence des maires du canton est fortement souhaitée.

Monsieur le Maire propose de prendre une délibération dont copie sera adressée aux Parlementaires, au Ministre du Budget et à M. Monniaux.

Considérant le projet de fermeture de la Trésorerie de Lusignan dès 2014 et son rattachement à la Trésorerie de Vivonne ;

Considérant que les raisons de ce rattachement sont difficilement explicables tant au niveau des effectifs des deux trésoreries que des opérations comptables. En effet, les opérations comptables de la Communauté de communes du Pays Mélusin (communes et EPCI) sont 30% supérieures à celles de la Communauté de communes de Vonne et Clain (communes et EPCI).

Après en avoir délibéré et en l'état actuel des informations en sa possession, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de s'opposer à la fermeture de la Trésorerie de Lusignan.
